

COMMERÇANTS, ARTISANS,
PRESTATAIRES DE SERVICE

Adhérez au chèque cadeau de la Dombes

La solution clé en main pour
booster votre chiffre d'affaires



Valoriser l'achat 100% local

Aucune cotisation, ni commission

Des remboursements sécurisés,
garantis et rapides

Un accompagnement personnalisé assuré par
la Communauté de Communes de la Dombes

POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE ?

- **Accepter** les chèques cadeaux de la Dombes comme **moyen de paiement**
- **Augmenter** son chiffre d'affaires
- **Fidéliser** sa clientèle et en **capter** une nouvelle
- Augmenter le panier d'achat de ses clients de 30 à 50%
- Participer au **développement** de l'économie locale
- Bénéficier d'une image **dynamique et moderne**
- **Eviter l'évasion commerciale** hors du territoire

“
PLUS DE 65 000 € DE CHÈQUES CADEAUX COMMANDÉS EN 2020
”

QUI PEUT DEVENIR PARTENAIRE ?

Pour adhérer aux chèques cadeaux de la Dombes, il faut :

1. **Le point de vente ou l'établissement doit se situer sur l'une des 36 communes** du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.
2. Etre, ou non, adhérent d'une union commerciale du territoire.
3. S'engager à prendre les chèques cadeaux de la Dombes comme moyen de paiement, **y compris sur les produits soldés ou en promotion.**

Les activités éligibles : établissement de loisirs, hôtel, restaurant, vêtements, chaussures, bijoux, optiques, matériel médical, fleuriste, coiffure, esthétique, caviste, boulangerie, boucherie charcuterie, chocolatier, culturel, matériel spécialisé, ameublement, décoration...

COMMENT ADHÉRER ?

- Sur le site www.achetezendombes.fr, espace "**Commerçants en Dombes, Inscrivez-vous en ligne**", se munir du numéro de SIRET et du RIB bancaire du commerce, puis "Création de votre espace personnel sécurisé".
- Cochez la case "**J'accepte le contrat Chèque cadeau de la Dombes**".
- **Si votre inscription est validée** par les services de la Communauté de Communes de la Dombes, vous recevrez un **mail de confirmation** et pourrez accepter les chèques cadeaux de la Dombes comme moyen de paiement **immédiatement**.

Flashez-moi pour accéder au site



01

Enregistrez les numéros des bons d'achats perçus sur votre espace personne du site achetezendombes.fr

02

Entre le 5 et le 10 du mois suivant, une remontée des données se fera automatiquement

03

Quelques jours après, le virement sera effectué sur votre compte bancaire.
Ex : les chèques cadeaux perçus et enregistrés en décembre seront payés autour du 15 janvier.

Pour toutes informations :

economie@ccdombes.fr

04 74 98 48 63



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes